Portrait de conseiller : Michel CHASSANG

Catégorie
Portrait
Date de publication
Publiée le 14/02/2022
Chapeau

Qui sont les conseillères et conseillers du CESE ? Chaque semaine, retrouvez le portrait d'une ou un membre du CESE : parcours, engagement dans la société civile organisée et ambitions pour leur mandat au sein de la troisième assemblée de la République ... Focus sur celles et ceux qui forment la société agissante.

Corps

Médecin généraliste originaire d'Auvergne, Michel Chassang considère sa profession comme son premier engagement : sa vision de la médecine générale ne s'arrête pas au seul aspect médical, mais s'élargit à un accompagnement social des patients. En parallèle de sa pratique de la médecine, il est entré dans la vie syndicale il y a trente ans : d'abord spécialisé dans la défense de la médecine générale (UNOF) puis de la médecine libérale (CMSF), il élargit son engagement à l'ensemble des professions de santé (CNPS) puis à l'ensemble des professions libérales (UNAPL) et aux entreprises de proximité (U2P). Vice-président du CESE, il entame son second mandat.

Un médecin généraliste rural et social

Être médecin généraliste est la plus grande fierté de Michel Chassang, qui en « *rêvait depuis tout petit* ». Pour avoir « *la chance inouïe d'exercer ce métier très utile* », il financera ses études en étant surveillant, conseiller d'éducation dans un établissement scolaire ou encore chauffeur de bus.

En tant que médecin, il a à cœur d'exercer une médecine qu'il qualifie de sociale, transmise par son mentor, médecin généraliste pour lequel il effectue des remplacements en début de carrière.

« Il m'a notamment appris la relation humaine : la particularité de la médecine générale, c'est d'accompagner les patients, au-delà de leurs maladies : dans les formalités administratives, en dialoguant, en prenant en compte leur environnement professionnel, leur vie familiale... Cette forme de médecine sociale est très prenante, elle vous occupe et vous accapare. Dans le même temps, elle est extrêmement valorisante et absolument passionnante. »

De cette forte amitié avec ce médecin de campagne très expérimenté naîtra sa vocation pour l'exercice d'une médecine sociale, mais également la rencontre avec l'engagement syndical, ce dernier étant également président du syndicat départemental CSMF.

Trente ans de syndicalisme interprofessionnel

Dès son installation, à Mauriac, Michel Chassang s'engage donc au sein de la CSMF, dont il devient successivement président de la branche départementale, régionale et enfin nationale. Cet engagement est d'abord « *naturel* » : son « *père spirituel* » étant alors le président de la branche départementale. Il découle également d'une volonté de mieux défendre la profession, tout en améliorant la complémentarité entre la médecine hospitalière et la médecine libérale.

« Très rapidement, je me suis rendu compte que la pratique quotidienne des médecins n'était pas tout à fait conforme à celle qui m'avait été enseignée au cours de mes études, et pas à la hauteur de mes espérances pour la profession. Je voulais m'engager pour essayer de rendre sa noblesse à la médecine générale, qui à l'époque était une forme de médecine assez méprisée. »

Cet engagement ne faiblira pas et sera même amené à s'élargir petit à petit à d'autres professions. De la médecine générale, il étend son implication d'abord à l'ensemble des médecins libéraux (généralistes et spécialistes), puis des professions de santé, puis des professions libérales : « *Plus j'avance dans la vie, plus je me sens interprofessionnel* ».

Il y a bientôt 5 ans, il fondait avec l'ex-UPA, l'Union des Entreprises de Proximité (U2P), qui représente à la fois les professions libérales et les artisans. Cette organisation est le résultat de sa rencontre avec Jean-Pierre Crouzet, alors président de l'Union Professionnelle Artisanale (UPA) : « *On s'est demandé ce qu'il y avait de commun entre nos professions : d'abord, nous sommes indépendants. Ensuite, nous exerçons au sein de petites entreprises, de proximité, au cœur des territoires* ». C'est d'ailleurs au nom de l'U2P qu'il siège aujourd'hui au CESE pour son second mandat.

Le CESE, un lieu unique où l'on peut débattre respectueusement

En 2015, il vit son entrée au CESE avec « *déception* », constatant un fonctionnement qu'il souhaite optimiser. C'est la raison pour laquelle il s'attache à expérimenter de nouvelles méthodes de travail. Il sera notamment président de la Commission temporaire « Fractures et transitions », dans le contexte de la crise des gilets jaunes,

qui associe à ses travaux un groupe de 27 citoyennes et citoyens tirés au sort et fait l'objet d'une consultation numérique.

« J'y ai pris goût ! Cela m'a beaucoup plus et me plaît toujours : je considère que le CESE est l'un des derniers lieux où l'on peut ne pas être d'accord, mais débattre, parler, et se respecter. C'est unique. »

C'est en tant que vice-président du CESE qu'il entame son second mandat. Il a pour mission la mise en œuvre du principe de subrogation, instauré par la réforme de 2021, en vertu duquel le CESE aura la charge de « *prendre l'avis d'un certain nombre de comités* » en amont d'un projet de loi. C'est là pour le CESE un nouveau cap à franchir selon Michel Chassang : « *nous avons tous les outils qui nous permettent aujourd'hui d'aborder cette nouvelle phase* ».

Crédits photo : Katrin Baumann

Tags :

- Portraits de membres
- médecine
- ruralité

© - copyright CESE - Mai 2024